

Un dispositif à l'initiative de



## Dispositif d'accompagnement du développement de la filière méthanisation en région Nouvelle-Aquitaine

### AIDE À LA DECISION

**Dossier type de demande d'aide à la décision pour une étude projet en méthanisation**

## **OBJECTIF DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

L'objectif de l'étude de faisabilité est d'apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques et réglementaires lui permettant de **déterminer la faisabilité de son projet de méthanisation et de consulter les entreprises en vue d'investir sur le scénario optimal retenu.**

L'étude permet de déterminer et de comparer une ou plusieurs solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site sur la base desquelles le porteur de projet décidera du scénario optimal correspondant aux objectifs qu'il s'est fixé.

Le scénario retenu doit être décrit aussi précisément que possible. L'analyse économique, environnementale et financière ainsi que le montage juridique et les étapes réglementaires seront également détaillés, afin que le porteur de projet lance ensuite une consultation en vue de la réalisation de l'investissement.

## **CONTENU DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

L'étude de faisabilité en méthanisation se déroule à minima en deux phases, initiée lors d'une première réunion de lancement au cours de laquelle les prérequis issus de l'étude d'opportunité sont étudiés et validés. Le détail de chacune des phases est précisé dans le « Guide pour rédiger un cahier des charges pour une étude de faisabilité en méthanisation ».

### **Phase 1 : Avant-projet sommaire (APS)**

- Valider la pertinence du choix de la méthanisation, comparée à d'autres possibilités de traitement et de valorisation de la matière organique (ex : réemploi, compostage). Une attention particulière sera apportée aux risques de conflits d'usage.
- Analyser et valider les prérequis de l'étude d'opportunité
- Identifier les forces et les faiblesses du projet
- Proposer et dimensionner plusieurs scénarios, argumentés et comparés sur les plans techniques, économique, environnemental, réglementaire, partenaires impliqués, etc.

### **Phase 2 : Avant-projet détaillé (APD)**

Sur la base des résultats de l'APS, le maître d'ouvrage a identifié en concertation avec le prestataire, le scénario le plus adapté pour son projet. L'objectif de l'APD est de permettre au porteur de conclure à la faisabilité technique et économique du projet et de lancer la consultation des entreprises sur la base du scénario retenu.

L'étude approfondie du scénario retenu développe les points suivants :

- Dimensionnement technique de l'unité, et liste des équipements amont et aval
- Implantation sur le site retenu
- Une analyse des facteurs favorables et défavorables à l'appropriation locale du projet est fortement recommandée, selon le niveau de sensibilité. Cette analyse doit à minima contenir une première évaluation des risques potentiels auxquels le projet pourrait être confronté, ainsi qu'un listing des actions susceptibles de faciliter son acceptabilité.
- Analyse détaillée des flux de matière et d'énergie
- Fonctionnement, logistique, maintenance

- Analyse environnementale : volume des déchets valorisés, impacts agronomiques, énergie fossile substituée, teqCO2 non émises, etc.
- Analyse socio-économique
- Montage juridique le plus approprié
- Analyse réglementaire
- Investissement, recettes et charges pour évaluer la rentabilité du projet
- Ingénierie financière : plan de financement.
- Subventions envisageables et impacts sur la rentabilité du projet

### **Déroulement de l'étude et livrables attendus**

A l'issue de chacune des phases, le prestataire présentera les livrables au cours d'une réunion de restitution avec le porteur de projet et ses partenaires. A l'issue de cette réunion, le porteur de projet décidera ou non de passer à la phase suivante sur la base des conclusions de la phase en cours. Si le porteur de projet décide d'arrêter l'étude en phase APS, la prestation est soldée au prorata de ce qui aura été réalisé.

La liste des livrables est définie conjointement avec le porteur de projet, et devra être constituée à minima des documents précisés ci-dessous. Le prestataire proposera un calendrier de réalisation de l'étude en fonction de ces grandes phases. L'échéancier de paiement correspondra.

#### *A. Phase 1*

Le prestataire produira un rapport final de l'avant-projet sommaire contenant notamment :

- Les études ad hoc qu'il aura menées (diagnostics énergétiques de sites, diagnostics déchets, etc.)
- La présentation détaillée de chacun des scénarios envisagés
- Un tableau comparatif de ces scénarios selon chaque axe d'analyse (technologie, gisements, valorisation biogaz et digestat, site d'implantation, approche économique, etc.)

#### *B. Phase 2*

Le scénario choisi sera l'objet d'un rapport d'étude détaillé. Seront adjoints à ce rapport les études ad hoc qui auront été nécessaires tels que les tests de potentiel méthanogène, ainsi que le résultat de l'analyse DIGES pour l'impact gaz à effet de serre.

Le rapport final proposera des bilans énergie et matière sous forme synoptique, ainsi que les plans d'implantation prévisionnels, et de fonctionnement de l'unité de méthanisation.

Le prestataire produira :

- Une fiche de synthèse du projet indiquant les perspectives de réalisation (méthode et calendrier pour la suite du projet).
- Le rapport d'étude détaillé
- Ses hypothèses de calculs et son avis technique en tant que prescripteur
- L'analyse économique avec les hypothèses et conditions de rentabilité.

### **PRESENTATION GENERALE DE LA PRESTATION**

### **Transparence et objectivité**

L'étude devra être réalisée par un prestataire ayant **les compétences** pour un niveau de prestation de qualité. Son offre sera assortie de références attestant de ses compétences en méthanisation.

Dans le but de retenir l'offre du prestataire la mieux adaptée au contexte du projet et aux objectifs du porteur de projet, la consultation de plusieurs prestataires (2 minimum, 3 recommandés) ainsi qu'une analyse technique et économique de plusieurs offres sont demandées. Les résultats de cette analyse sont à justifier dans le cadre de la demande

d'aide. S'il le souhaite et afin de faciliter ce travail, un outil de comparaison des offres pourra être proposé au porteur de projet par les financeurs.

Les offres des prestataires seront **transparentes et objectives, indépendantes** de fournisseurs d'énergie, de services énergétiques, de développeurs et constructeurs d'unité de méthanisation ou d'équipements relatifs à la méthanisation. Pour cela, les prestataires s'attacheront à respecter les règles suivantes :

- Etre à l'écoute du porteur de projet et instaurer un dialogue : objectifs, enjeux, besoins, etc
- Effectuer une proposition claire, transparente et phasée au moment de l'offre de prestation
- Dimensionner au mieux chacun des scénarios techniques étudiés et préciser les conditions économiques et financières de réalisation
- Fournir toutes les informations nécessaires au maître d'ouvrage pour décider du scénario retenu et des suites à donner
- Ne pas privilégier a priori un type de technologie ou un mode de valorisation des produits de méthanisation
- Ne pas intervenir dans un établissement vis-à-vis duquel il ne présenterait pas toute garantie d'objectivité, notamment en vue de réaliser ou exploiter la future installation
- N'adjointre aucune démarche commerciale concernant une technologie ou un service ayant un lien avec les scénarios recommandés.

### **Préalable**

Une rencontre préalable entre le bénéficiaire et le prestataire est nécessaire afin de recueillir les attentes, besoins et contraintes du porteur de projet et définir conjointement l'objectif précis de l'étude, son périmètre et le phasage prévisionnel de l'intervention.

Si une étude d'opportunité a déjà été réalisée et/ou qu'une fiche projet a été rédigée et analysée par les partenaires publics dans le cadre du programme d'animation régionale, la future étude devra s'appuyer sur ces premiers éléments et approfondir les pistes de travail identifiées.

Le prestataire mettra en œuvre les moyens et analyses appropriés. Si son travail nécessite de la sous-traitance, son offre devra le préciser.

### **Proposition commerciale**

Dans tous les cas, la proposition commerciale du prestataire précisera le détail des prestations couvertes par l'étude proposée, dont la réalisation éventuelle de campagnes de mesures telles qu'un diagnostic énergétique du site, des tests de potentiels méthanogènes, etc.

La quantification ainsi que l'identification des caractéristiques physico-chimiques des gisements potentiels à méthaniser sont effectuées sur la base de données suffisamment précises et représentatives. Lorsque de telles données sont non disponibles, incomplètes ou encore imprécises, des analyses ad hoc sont réalisées et incluses dans la proposition d'étude de faisabilité. Dans ce cas, la proposition comprend un cahier des charges de ces analyses (modalités de mise en œuvre, résultats attendus).

Les mêmes recommandations s'appliquent à la caractérisation du digestat et ses impacts agronomiques.

### **Communication**

La prestation comprendra un certain nombre de réunions de suivi avec le bénéficiaire, ses partenaires et les personnes concernées par l'action.

Ainsi qu'un certain nombre de livrables dont a minima un rapport intermédiaire pour chaque phase de l'étude, ainsi qu'un rapport final de synthèse.

## **DETAIL DU CALCUL DE L'AIDE POTENTIELLE**

Le détail du calcul de l'aide potentielle présenté est uniquement valable pour les dossiers dont la demande est enregistrée sur l'année 2018, et sous réserve d'une éligibilité technique et économique à établir préalablement lors de l'instruction.

Les plafonds d'aide maximum sont calculés selon un taux dégressif, fonction de la taille de l'entreprise, soit :

- 50% des dépenses éligibles pour les grandes entreprises
- 60% des dépenses éligibles pour les moyennes entreprises
- 70% des dépenses éligibles pour les petites entreprises

La taille de l'entreprise est définie selon les critères mentionnés dans le tableau suivant.

Catégories	Effectifs de moins de ...	... <u>ET dont le chiffre d'affaires (CA)</u> n'excède pas	ou	Total du bilan n'excède pas
Petite entreprise	50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Entreprise moyenne	250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros
de entreprise	250 et +	CA = 50 millions d'euros et +		43 millions et +

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Le dossier de demande d'aide est à transmettre à **votre interlocuteur ADEME <sup>(1)</sup> et votre interlocuteur Région <sup>(2)</sup> par mail en format informatique :**

- Lettres de demande sur papier en-tête de l'établissement datée et signée avec cachet de l'entreprise, une adressée au Directeur Régional ADEME Nouvelle-Aquitaine, et l'autre adressée au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Fiche projet complétée (modèle en pièce jointe)
- Déclaration sur l'honneur de conformité aux obligations sociales et fiscales, TVA et déclaration du type d'entreprise (annexe 1)
- Fiche de renseignements (présentation de l'entreprise, descriptif du projet, voir modèle ci-joint en annexe 2)
- Extrait K-bis **de moins de 3 mois**
- Relevé d'Identité Bancaire
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice
- Proposition technique et devis détaillé du prestataire
- Plan de financement prévisionnel détaillant les financements sollicités
- Calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude
- Pour les établissements publics : délibération du maître d'ouvrage ou de l'instance habilitée à le représenter approuvant le contenu du projet

**Possibilité d'envoi des éléments par voie postale : les lettres de demande d'aide seront alors adressées à**

### **Monsieur le Directeur Régional ADEME Nouvelle-Aquitaine**

Site de Bordeaux  
140 rue des terres de Borde CS  
31330  
33080 Bordeaux Cedex

Site de Poitiers  
60 rue Jean Jaurès CS 90452  
86011 Poitiers Cedex

Site de Limoges  
38 ter avenue de la Libération BP  
20259  
87007 Limoges Cedex

### **Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Site de Bordeaux  
14 rue François-de-Sourdis  
33 077 Bordeaux Cedex

Site de Limoges  
27 boulevard de la Corderie CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

*Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, l'ADEME et la Région se réservent le droit de vous demander des compléments techniques ou administratifs.*

#### **(1) Interlocuteurs ADEME Nouvelle-Aquitaine :**

Départements 33, 40, 47, 64 : site de Bordeaux, Gilles GUERRIN [gilles.guerrin@ademe.fr](mailto:gilles.guerrin@ademe.fr)

Départements 79, 86, 17, 16 : site de Poitiers, Guillaume DUFIL [guillaume.dufil@ademe.fr](mailto:guillaume.dufil@ademe.fr)

Départements 24, 19, 23, 87 : site de Limoges, Thomas FERENC [thomas.ferenc@ademe.fr](mailto:thomas.ferenc@ademe.fr)

#### **(2) Interlocuteurs Région Nouvelle-Aquitaine :**

Départements, 17, 33, 40, 47, 64, 79 : site de Bordeaux, Florence DOSTES

[florence.dostes@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:florence.dostes@nouvelle-aquitaine.fr)

Départements 16, 19, 23, 24, 86, 87 : site de Limoges, Emilie ALBERT

[emilie.albert@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:emilie.albert@nouvelle-aquitaine.fr)



## ANNEXE 2 : Fiche de renseignement

### TITRE DU PROJET

.....

### BENEFICIAIRE

Nom :	
Code NAF :	
SIRET :	
Effectifs :	
PME :	Oui/Non
Adresse :	
Tél. :	
Responsable contractuel :	
Responsable technique :	

Prestataire :	
SIRET :	
Adresse :	
Tél. / fax :	
Responsable contractuel :	
Responsable technique :	

### Description du projet

**Porteur du projet** (description de l'activité, nombre de salariés, ...)

**Contenu du projet** (description du projet)

*Le porteur de projet fournira son cahier des charges, conforme au guide proposé par l'ADEME, ainsi que la proposition technique et financière du prestataire retenu.*

**Résultats attendus**